

DECISION N° 102/24 /MINESEC DU 20 MARS 2024
portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 - Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommées à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE CLASSIQUE DE NKOLBISSON

Censeur par intérim : Madame SHALO, née NYEH JATO, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 560 745-Y, précédemment Censeur au Lycée de Mbeunkong.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA FEMOU ET AFAMBA

LYCEE DE NKOLNDA-NSIMALEN

Censeur par intérim : Madame **BIKENDE BASSILEKIN SYLVIE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 560 954-M, précédemment en service dans le même établissement.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressées sont soumises à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Proviseurs des Lycées concernés sont chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le
20 MARS 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESSEN
- SG/DRH/DRES-CE
- SDACL/INTÉRESSÉES
- ARCHIVES/CHRONO

